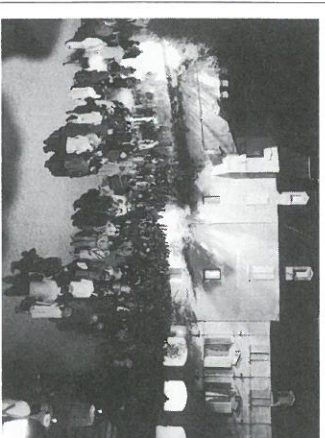
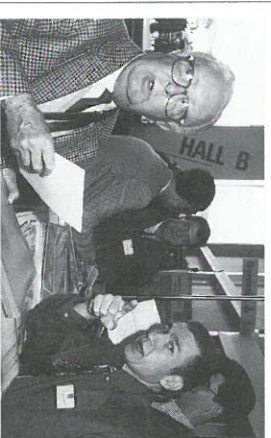


**Assemblée générale 1994
à Bordeaux**

Information, formation et réflexion

Jamais une assemblée générale d'Alptis n'avait réuni autant de "congressistes" : 550 délégués étaient en effet présents à Bordeaux, les 8 et 9 octobre derniers. Beauté du cadre et chaleur de l'accueil ont contribué à rendre cette rencontre conviviale. Mais ce fut aussi une réunion de travail orientée particulièrement, cette année, sur la prévention. Les ateliers du samedi après-midi affichaient complet. Et la matinée du dimanche était très dense, avec des exposés des comités sur la prévention et une conférence sur la politique de santé publique.



Compte rendu complet de l'assemblée générale de Bordeaux : **page 2**, les débats et les suggestions des ateliers, un coup d'œil rétrospectif sur l'activité de l'association en 1994, et le point sur la prévention, **page 3**, l'actualité de la politique de santé publique en France.

INFOS

alptis

LETTRE D'INFORMATION
AUX ADHÉRENTS
DE L'ALPTIS

PARTENAIRE
DE VOTRE PATRIMOINE SANTÉ
n° 20 - Janvier 1995

ALPTIS ET VOUS

Vos garanties en 1995



Un aspect de la nouvelle identité visuelle d'Alptis (voir article en page 2).

MÉDICO-CHIRURGICALE

Assistance : la sérénité est comprise

**En médico-chirurgicale,
en prévoyance et,
depuis peu, si vous êtes
travailleur**

indépendant,

en retraite,

Alptis vous propose

**une gamme très large,
pour tous les besoins et
tous les budgets. Mais
elle évolue**

constamment :

chaque année,

nous améliorons,

touche par touche,

les garanties.



© Iconos

- La garantie d'assistance est désormais incluse dans toutes les options médico-chirurgicales (sauf expatriés). Vous bénéficiez, entre autres avantages, d'aide pour rechercher une place en milieu spécialisé ; organiser le transport à l'hôpital ; garder les enfants si vous êtes hospitalisé ; ou leur dispenser les cours d'un répétiteur scolaire s'ils sont malades à domicile... Alptis Santé Assistance est disponible 24 heures sur 24 au 49 93 81 52 (précédé du 16 (1), si vous habitez la province).
- En 11B, l'amélioration la plus spectaculaire concerne le remboursement des consultations et des visites. Il est porté à 100 % du tarif de convention en plus du remboursement du régime de base.
- La garantie plein tarif : garantie "au premier franc", couvre les frais de santé pour les personnes de plus de 18 ans résidant en France, non assujetties à un régime légal.
- En 1995, le forfait monture de lunettes augmente dans toutes les options.

L'actualité est riche en cette fin d'année pour notre association, qui s'est fixé pour but de faire progresser la protection sociale complémentaire des indépendants et isolés.

Au plan législatif d'abord, avec la publication du décret d'application de la loi Madelin : en donnant enfin aux travailleurs indépendants, s'ils sont groupés en associations, la même déduction fiscale des cotisations de protection complémentaire qu'aux salariés groupés en contrats collectifs, cette loi légitime une démarche qui est la nôtre depuis près de 20 ans. C'est en regroupant les travailleurs indépendants et salariés au sein d'Alptis que nous avons pu leur obtenir de meilleures conditions de protection complémentaire.

Cette loi est aussi l'occasion de compléter notre action, jusqu'ici limitée à la santé et à la prévoyance, dans le troisième grand domaine de la protection sociale complémentaire : celui de la retraite.

Répandant aux possibilités de déduction fiscale ouvertes désormais aux travailleurs non salariés, le Fonds Alptis Retraite leur donne la possibilité de compléter leur protection dans ce domaine où les régimes de retraites obligatoires sont, le plus souvent, bien insuffisants. Comme toujours, nous avons recherché, parmi la multitude des offres faites par les banques et compagnies d'assurance, un produit performant et fiable.

Enfin, nous continuons à développer les services offerts à nos adhérents : pour un règlement encore plus rapide de leurs remboursements maladie, grâce à des conventions passées avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des salariés. Et en lançant un programme d'information sur la prévention en matière de santé : une nouvelle manière de montrer que nous voulons être, non pas des consommateurs passifs de biens médicaux, mais des acteurs de notre propre prévoyance.



Stressé moi ?

Vérifiez-le en lisant "A votre santé !", joint à ce numéro d'Infos Alptis. Réalisé en partenariat avec l'Association Interprofessionnelle de Prévention et de Protection de la Santé (AIPPS), il vous est offert par votre association qui répond ainsi aux demandes exprimées par ses adhérents en assemblée générale. Il vous invite à mieux connaître le stress pour apprendre à le prévenir.

EDITORIAL

UNE VOCATION À L'ŒUVRE



ATELIERS : LES VERTUS DE L'ÉCHANGE

Cette année, les adhérents d'Alptis se seront impliqués plus que jamais dans les divers ateliers proposés par l'assemblée générale. L'occasion d'échanges féconds autour de sujets tels que la Carte Santé, la dépendance, la solidarité et le développement de l'association.



L'atelier A a présenté les différentes déclinaisons de la Carte Santé. Cette innovation ne rallie pas, pour l'instant, tous les suffrages. Permettra-t-elle de réelles économies ? et n'aura-t-elle pas d'incidence néfaste sur l'emploi dans le secteur de la santé ? Les adhérents craignent, en outre, une dérive : secret médical menacé, caractère obligatoire ou possibilité d'utilisation abusive par un tiers.

L'atelier B, lui, explorerait la notion de dépendance : celle-ci n'est pas seulement liée à l'état de santé et à l'âge. Certains comportements, dérivant d'une accoutumance (alcool, tabac...), en relèvent aussi. On peut, sinon les supprimer, les réduire, en informant des risques encourus. Alptis peut jouer un rôle dans ce domaine.

En matière de solidarité (thème de l'atelier C), aussi. On a évoqué la création d'une structure qui informerait et orienterait les adhérents en difficulté vers les organismes pouvant les aider, ainsi que l'action de la commission sociale de l'Alptis, qui prend en charge les cas les plus difficiles.

Dans l'atelier D, conçu comme un espace de libre expression, plusieurs questions ont été abordées : les économies que pouvait réaliser l'association, le développement de l'information (avec les appels de cotisations notamment), le parrainage ou les efforts à produire dans le sens de la prévention (remboursement par Alptis du vaccin antigrippe aux moins de 60 ans...).

La fonction de l'adhérent dans le développement de l'Alptis était au centre des discussions de l'atelier E. Sans se substituer aux professionnels, l'adhérent peut participer à l'essor d'Alptis en faisant connaître l'association autour de lui.



Le conseil d'administration de l'Alptis

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur.
Denise Baudry, Saint-Malo, avocat.
Gérard Bertrand, Nice, prothésiste dentaire.
Loïc Bertrou, Carcassonne, médecin.
Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable.
Guy Broermann, Fabrigues, menuisier.
Henri Chavot, Saint-Étienne, masseur kinésithérapeute.
Jean-François Chevallier, Chamoux, architecte.
Bernard Chuzeville, Lyon, opticien.
Jean-François Clément, Lyon, avocat.
Georges Coudert, Lyon, géomètre expert.
Bernard Crouzoulon, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable.
Francis Dupont, Faches-Thumesnil,

avocat.
Alain Géniteau, Brest, administrateur judiciaire.
Patrice Giroud, Grenoble, avocat.
Nicole Godmer, Grenoble, médecin.
Nicole Goudard, Villeurbanne, expert-comptable.
Henri Guillermin, Villeurbanne, chirurgien dentiste.
Marthe Lays, Lyon, retraitée.
Pierre Le Landais, Lyon, directeur retraité d'Alptis.
Hélène Leiser, Bazas, sans profession.
Michel Magnan, Marseille, médecin.
Denise Méreaud-Brossard, Jonage, pharmacien.
Marie-Paul Veit, Bouxwiller, débitante de tabac.
Georges Vuillon, Lyon, agent immobilier.



ALPTIS CONSOLIDE SA GAMME ET SES SERVICES

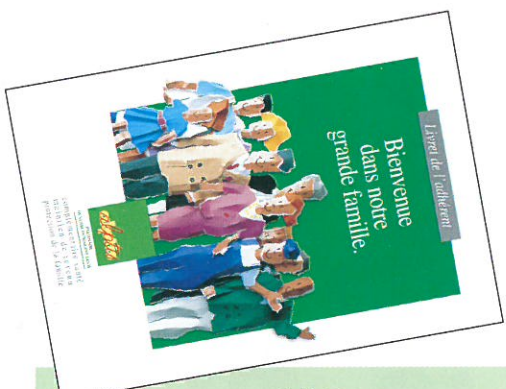
EN 1994

La situation du système de santé français en 94 n'a guère changé par rapport aux années précédentes : le volume des dépenses de santé croît dangereusement et le système de l'assurance maladie ne peut plus faire face. Dans l'attente d'une réforme de fond, les pouvoirs publics s'en tiennent à une position de retrait.

Alptis, après consultation de ses adhérents, a compensé le désenga-

gement de la Sécurité sociale et a dû augmenter ses cotisations. Mais, dans le cours de l'année, elle a complété sa gamme de manière à offrir à chacun le choix de sa prévoyance (notamment avec une garantie de plus faible niveau : la TM 95%). En outre, elle ne néglige aucun moyen (journées "portes ouvertes", conférences d'informations médicales, communication sur la loi Madelin...) de faire connaître leurs droits aux assurés et de les défendre.

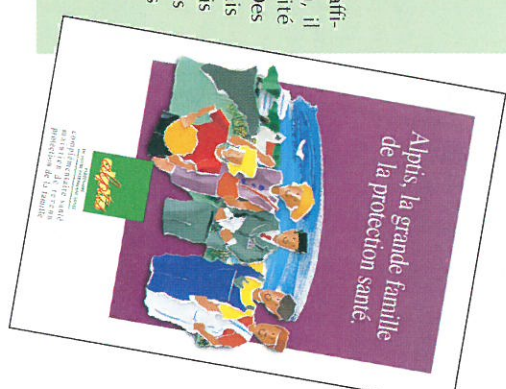
Alptis, qui a atteint cette année les 110 000 adhérents, souhaite aujourd'hui faire partager sa préoccupation de la prévoyance au plus grand nombre (jeunes, professionnels de tous horizons...) et continue à réfléchir aux moyens de servir mieux ceux qui lui font confiance (avec le tout nouveau complément de retraite par exemple...).



LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Portrait de famille

Pour mieux se faire connaître et affirmer l'originalité de sa vocation, il manquait à Alptis une identité visuelle forte. Elle y a remédié. Des personnages de papier plié, frais et colorés, incarneront désormais la grande famille des adhérents d'Alptis sur les différentes publications (plaque d'identification, livret de l'adhérent...) de l'association.



PRÉVENTION : LA DISCRÈTE

La prévention, qui constitue l'une des clefs de la maîtrise des coûts de santé en France, ne tient pas encore la place qui lui revient. Bref état des lieux.

Les dépenses de santé représentent 700 milliards de francs. Seuls 2,1% de cette somme vont à la prévention. Chiffre surprenant quand on sait que les accidents de la route, les maladies cardio-vasculaires et les cancers trouvent souvent leur origine dans des comportements irresponsables (vitesse, alcool, tabac, alimentation déséquilibrée). Dans le même temps, le coût et la consommation de soins, de médicaments et d'examen augmentent sans répit. Beaucoup d'assurés n'ont pas conscience qu'ils pourraient, par eux-mêmes, influer sur l'état de leur santé et contribuer à réduire les dépenses publiques. Aujourd'hui, en France, chacun a pourtant à sa disposition une palette conséquente d'outils préventifs : vaccinations, bilans de santé, bonnes conditions d'hygiène... Mais on n'en fait pas un usage optimal.

Des outils mal connus

Cela s'explique en partie par les reticences de la population devant des mesures dont elle n'évalue pas la portée, et qu'elle ressent parfois comme un contrôle sur la liberté individuelle. L'information fait défaut. Les "messagers" de la prévention existent au sein de la politique globale de santé publique (surveillance et anticipation des risques, prise en charge thérapeutique et sécurité sanitaire). On peut citer les médecins du travail et les médecins de santé scolaire. S'y ajoutent des organismes de communication sanitaire (Comité français d'éducation pour la santé, Agence française de lutte contre le Sida...). Mais leurs voix sont faibles : la dissémination nuit à leur efficacité globale.

Pourquoi Alptis est concernée

La prévention était le thème du grand débat de l'assemblée générale. Les adhérents qui sont intervenus, chacun dans leur domaine professionnel, ont souligné la nécessité de la mobilisation des organismes complémentaires tels qu'Alptis pour sensibiliser le public, parallèlement aux organes officiels ou en collaboration avec eux. René Pic, du Comité de Savoie, a proposé de compenser les lacunes de la Sécurité sociale, en prenant en charge des actes préventifs qu'elle ne rembourse pas.

Alptis pourrait aussi, selon Didier Mallay du Comité de Côte d'Or, "créer une structure d'information ou de conseil où interviendraient des professionnels de la santé". Tous les participants du débat se sont accordés sur un point : la question centrale de la prévention est le moment de sa mise en œuvre et son ciblage. Il y a des préventions en direction de publics différents, qui ne savent pas toujours comment s'orienter.

Question de vocation... et d'intérêt

Interview d'Henri Guillermin, chargé, au sein du conseil d'administration, de la réflexion sur la prévention.

Pour quelles raisons Alptis intervendrait-elle dans le domaine de la prévention ?

Henri Guillermin : Alptis ne peut pas se limiter à l'assurance. C'est une question de vocation : dans l'association, on s'informe, on débat. C'est aussi une question d'intérêt économique. A très long terme certes. Mais les messages de prévention ont une influence sur les dépenses de santé et donc sur les cotisations. La principale conclusion à tirer de nos observations, c'est que l'assuré "de base" manque d'informations précises. Alptis qui a un rapport direct avec des assurés motivés, peut commencer cette lacune.

Comment intervenir ?

Henri Guillermin : Nous avons créé une cellule prévention dans l'association. Elle pilotera des actions d'information : tout d'abord en diffusant les documents existants auprès des adhérents et aussi lors de réunions locales d'information. Nous allons aussi étudier la possibilité d'inclure dans nos garanties la prise en charge de certains actes préventifs (dépistage, vaccinations...).





LA POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE EN FRANCE

“EFFICACITÉ, LIBERTÉ, SOLIDARITÉ” : DEVISE POUR UN FUTUR PROCHE

La politique de santé publique englobe tout ce qui peut concourir au “droit” à la santé, défini, par l’Organisation Mondiale de la Santé, comme un “état de complet bien-être physique, mental et social”. Dans un pays comme le nôtre, il est convenu que la santé n’a pas de prix. Mais elle a un coût... qui augmente.

Dans cette situation tendue, où en est la santé publique ? C’était le sujet de la conférence de Didier Wolf et Jean-Yves Mairé à la fin de l’assemblée générale d’Alptis à Bordeaux.

Tous les indicateurs le confirment : les Français se portent bien. En 20 ans, ils ont, par exemple, gagné 20 ans d’espérance de vie à la naissance, la mortalité des maladies cardio-vasculaires est de moins de 100 pour 100 000 habitants, contre 300 de moyenne en Europe...

L'ACTIVITÉ DES COMITÉS CONSULTATIFS LOCAUX ALPTIS EN DIRECT

94 a été une année active pour les comités consultatifs locaux : 16 réunions portes ouvertes et 6 conférences ou dîners-débats ont été organisés dans les départements, drainant en tout quelques 1 500 personnes.

Leur objectif : permettre des rencontres entre les adhérents et avec les techniciens d’Alptis Gestion ; compléter l’information des adhérents sur la protection sociale, les produits ou les structures de l’association ; leur permettre enfin, au cours de conférences-débats, de rencontrer des spécialistes de la bio-éthique, des dons d’organes, de diverses pathologies, etc.



Globalement les Français se portent bien, pourtant il reste des batailles à mener sur le front des inégalités et de l'efficacité des soins.

Zones d'ombre

Cependant, il reste des batailles à mener sur trois fronts. Celui des inégalités géographiques : le taux de mortalité reste plus élevé dans le nord de la France (à l’exception de la région parisienne) et en Corse. Les disparités socio-professionnelles, ensuite, qui s’accroissent : pour ne citer qu’un seul exemple, la décreue générale (-7%) de la mortalité des maladies cardio-vasculaires cache une baisse de 28% pour les professions libérales, contre 6% seulement pour les ouvriers.

Dernier point : la qualité des soins. Alors que les dépenses de santé sont en constante hausse*, les maladies provoquées par un traitement ou une infection contractée à l’hôpital sont plus nombreuses en France qu’ailleurs ; de même la douleur y

est particulièrement mal prise en charge. Nous détenons aussi un triste record : celui du taux de suicide en Europe.

Dépenser moins pour soigner mieux

Les observateurs repèrent pourtant des perspectives encourageantes : la multiplication des campagnes de prévention, et la réceptivité du public (la presse santé “explose” depuis 10 ans) ; le progrès des techniques médicales et des médicaments ; ou l’administration qui, depuis l’affaire dramatique du sang contaminé, s’organise pour une meilleure efficacité.

Les projets les plus actuels pour une politique plus efficace de santé publique en France dégagent quatre buts : la réduction des décès, des

Les cancers (responsables de 142 000 décès par an) ; les maladies cardio-vasculaires (première cause de mortalité avec 180 000 morts par an) ; le sida et les MST ; les accidents de la vie domestique ; le tabac (60 000 décès par an) ; la santé mentale ; la douleur ; les affections nosocomiales* ; la toxicomanie (prise en charge sociale) ; la pauvreté ; le mal de dos (une pathologie apparemment bénigne qui a de grandes répercussions économiques : 70% des Français en souffrent) ; les mauvais traitements aux enfants (de plus en plus nombreux : 40 000 cas par an).

Les priorités d'un futur programme d'action

* Maladies dues à une infection contractée en milieu hospitalier.



A Chambéry, une conférence sur le sport et la santé, organisée par le comité de Savoie.

A Marseille, un grand succès pour la conférence sur la bio-éthique

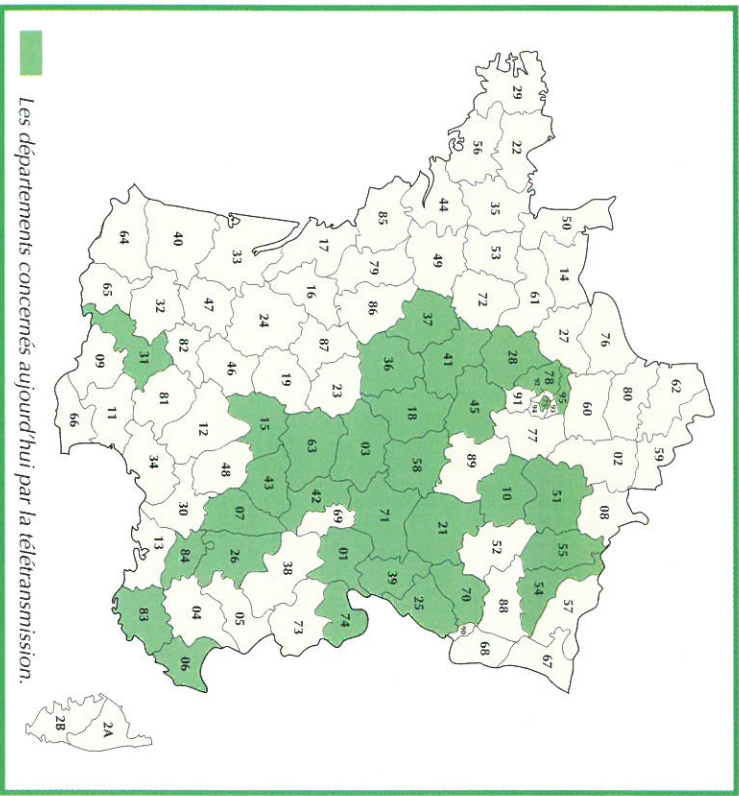
“Bio-éthique : la connaissance, la sagesse et la loi”, c’était l’intitulé de la conférence donnée, à l’invitation d’Alptis, par le professeur Jean-François Mattei, membre du Comité consultatif national d’éthique. 250 personnes ont suivi avec attention et beaucoup d’intérêt son exposé dans lequel il a fait le point sur la toute récente loi sur la bio-éthique.

MODE D'EMPLOI

Télétransmission : un service en expansion

Dans les 32 départements déjà concernés par la télétransmission, si vous êtes salariés, vous ne nous adressez plus vos décomptes de Sécurité sociale. Suite à un accord passé avec votre Caisse primaire, les informations nécessaires à vos remboursements complémentaires nous sont transmises directement. Vous serez avisés du démarrage de ce nouveau service dans votre département par un courrier de l’Alptis, puis par l’apparition, sur vos décomptes de Sécurité sociale, de la mention : “Nous transmettons ce décompte à votre organisme complémentaire”. Vous pouvez bien sûr choisir de ne pas recourir à la télétransmission, il suffit de nous en aviser.

Pour tous renseignements : 72 36 16 16, poste 1215.



Vos garanties en 1995

PRÉVOYANCE

Du sur-mesure pour les artisans

1995 verra le développement du régime de prévoyance des artisans. Spécifiquement conçu pour les besoins des artisans, de leurs salariés ou de leur conjoint collaborateur (à l'exception des professionnels du bâtiment qui disposent d'un régime propre), ses cotisations sont très compétitives. Des majorations professionnelles faibles, un choix de garanties très souple sont à compter au nombre des avantages de ce régime qui comprend, entre autres options, la constitution d'un capital de reconversion.

Ce produit entre bien sûr dans le cadre de la loi Madelin, pour les travailleurs non-salariés. Les cotisations décées sont déductibles, à condition que l'adhérent ait opté pour la transformation des capitaux en rente, et qu'il soit à jour de cotisations au régime obligatoire.



Un régime conçu pour les artisans et dont les cotisations sont très compétitives.

Comment est calculée l'évolution de vos cotisations en 95 ?

En médico-chirurgicale, les cotisations sont indexées, comme chaque année au 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de la Consommation Médicale Nationale Totale.

En prévoyance, les cotisations et les prestations sont revalorisées selon un

indice précisé dans chaque notice de garantie (en général, le point AGIRC ou le plafond de la Sécurité sociale).

A ces augmentations, s'ajoutent, pour les adhérents qui ont choisi la formule âge atteint, les augmentations qui résultent de leur changement d'âge.

AVEC ALPTIS, PRENDRE SA RETRAITE EN MAIN

En matière de prévoyance, les besoins de nos adhérents ne font que croître devant les limites des régimes obligatoires, en maladie, invalidité ou décès... un champ qu'Alptis élargit aujourd'hui au "risque" retraite, pour les travailleurs indépendants : c'est le **Fonds Alptis Retraite**.

Vous constituez votre compte retraite par des versements périodiques,

déductibles du bénéfice imposable dans le cadre de la loi Madelin. Ces cotisations sont versées à un fonds constitué principalement d'obligations, et géré par une compagnie choisie pour ses rendements et la modicité des frais prélevés.

A la cessation d'activité, la somme ainsi constituée est transformée en rente trimestrielle — elle n'est alors que faiblement fiscalisée —. En cas

de décès du titulaire, cette retraite complémentaire est versée au conjoint ou à tout autre bénéficiaire. Pour en savoir plus sur ce nouveau produit Alptis (complémentaire des produits de placement, type assurance-vie, que vous avez peut-être déjà souscrits), n'hésitez pas à consulter votre conseiller en assurance ou appelez-nous au 72 36 16 05.

VOTRE COURRIER



Etablissement conventionné ne signifie pas praticien conventionné

"En sortant de la clinique, à l'issue d'une intervention ophthalmologique légère, j'ai eu la surprise de me voir demander le règlement immédiat de la partie non remboursée de l'acte du praticien. J'avais pourtant choisi à dessein un établissement conventionné et de-mandé (et obtenu), quelques jours avant l'opération, sa prise en charge totale par la Sécurité sociale (...). Comment de telles mésaventures peuvent-elles se produire ?"

Dans un établissement conventionné, les remboursements des régimes obligatoires sont effectués sur la base d'un tarif conventionnel résul-

tant d'un accord passé entre les caisses d'assurance maladie et la structure hospitalière. Ces remboursements sont possibles dans la grande majorité des établissements conventionnés et, en matière de frais de séjour et d'honoraires médicaux, après entente préalable de la Sécurité sociale et des syndicats de praticiens.

Cependant, dans certains établissements conventionnés, des médecins (chirurgiens, anesthésistes) ne sont pas conventionnés et appliquent des honoraires libres. Le remboursement du régime obligatoire est alors basé sur un tarif minimum, le tarif d'auto-rité. Pensez à demander ce qu'il en est à l'établissement ou à votre praticien avant d'être hospitalisé. Certaines garanties médico-chirurgicales d'Alptis prennent en charge ces suppléments d'honoraires.

La prise en charge des maladies "longues et coûteuses"

"Je suis atteint d'une affection dont le traitement va durer plus de six mois. J'ai entendu dire qu'il pouvait être pris en charge par la Sécurité sociale, à 100% du tarif de convention. Comment obtenir cette prise en charge ?"

C'est à votre médecin d'établir un certificat médical que vous transmettez au contrôle médical de la Sécurité sociale. Les affections de longue durée (ALD), dites aussi communément "maladies longues et coûteuses", sont en effet exonérées du ticket modérateur, à condition de faire partie de la liste établie par la Sécurité sociale, ou après avis

ALPTIS ET LA LOI MADELIN, UNE MÊME LOGIQUE

Parmi les avantages que la loi Madelin offre aux TNS*, il en est un qui concerne directement Alptis : la déduction, du bénéfice imposable, des cotisations de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite). Nul besoin de modifier vos contrats : les garanties Alptis entrent parfaitement dans le cadre de cette loi qui s'applique aux contrats de groupes. Des contrats identiques à ceux qu'Alptis, groupement associatif, souscrit depuis toujours pour ses adhérents.

La déductibilité concerne vos revenus 94. Sont déductibles : les cotisations de protection sociale obligatoire et complémentaire ; en contrepartie, les revenus de remplacement sont à déclarer. Ainsi, selon votre tranche d'imposition, le choix de la déductibilité n'est pas forcément avantageux. L'économie réalisée peut par contre vous per-

mettre de compléter votre protection si celle-ci vous paraît insuffisante... Avant de vous décider, il faut donc impérativement en parler à votre assureur ou votre conseiller fiscal.

* *Travailleurs non salariés, non agricoles, soumis au BNC ou au BIC, et à leurs conjoints collaborateurs non rémunérés.*

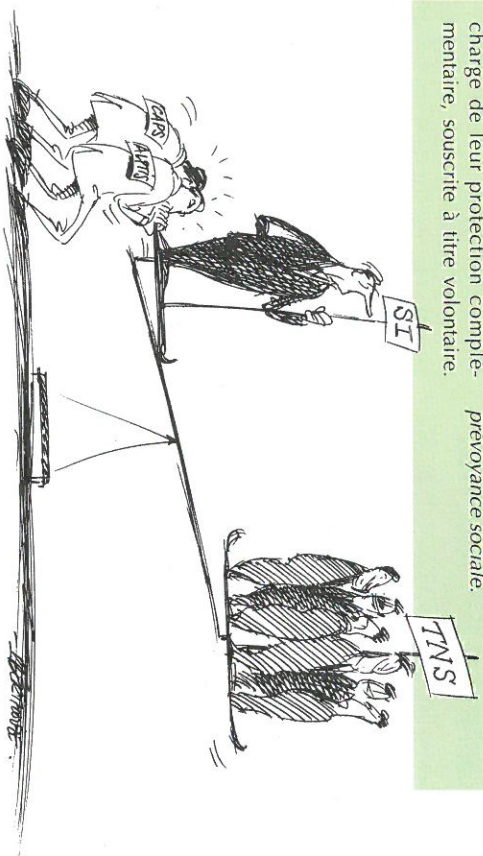
Le plafond de déductibilité

19% du plafond annuel de la sécurité sociale x 8	232 742 F
• dont 3% pour la prévoyance complémentaire	36 749 F
• dont 1,5% pour la perte d'emploi	18 374 F

Les salariés isolés, oubliés de la loi

Les TNS à condition qu'ils bénéficient de contrats de groupe, comme les adhérents d'Alptis) ont enfin acquis l'égalité fiscale avec les salariés bénéficiaires d'un contrat collectif d'entreprise. Restent en dehors de ces dispositions, les salariés isolés qui ne peuvent déduire de leur revenu la charge de leur protection complémentaire, souscrite à titre volontaire.

* *Confédération des associations de prévoyance sociale.*



favorable du médecin conseil. Seule la maladie concernée est exonérée. Si vous en bénéficiez, Alptis peut vous accorder certaines conditions. Vous devez pour cela envoyer la notification de prise en charge au service Adhésions d'Alptis.

de votre "mutuelle", mais à votre état. Les praticiens fournissent toujours un devis : vous pourrez ainsi connaître le montant de la dépense, sachant qu'un prix excessif, même s'il est remboursé, finit toujours par rejaillir sur le coût des cotisations.

Des prothèses dentaires au juste prix

"Je suis souvent étonné que mon dentiste, alors qu'il prépare un devis pour une prothèse, me demande au préalable quelle est ma mutuelle..."

Savez-vous que le coût d'une même prothèse dentaire peut être variable ? Il faut donc déterminer soigneusement avec votre praticien celle qui correspondra le mieux, non pas au taux de remboursement

INFOS alptis

ALPTIS

33, cours Albert Thomas
69445 Lyon cedex 03
Tél. 72 36 16 16 - Fax : 72 36 16 99

Directeur de publication :

Georges Coudert

Comité de rédaction :

Dominique Cadorn, Bruno Chaigne,
Christine Dumolard,
Henri Guillemain, Sylviane Panisset,
Jean-Claude Vernare.

Réalisation :

Longueur d'Orde
ISSN : 1252 - 2112